



Conseil de sécurité

Soixante-cinquième année

6273^e séance

Jeudi 18 février 2010, à 10 heures

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Araud	(France)
<i>Membres :</i>		
	Autriche	M. Mayr-Harting
	Bosnie-Herzégovine	M. Barbalić
	Brésil	M ^{me} Viotti
	Chine	M. Liu Zhenmin
	États-Unis d'Amérique	M ^{me} Rice
	Fédération de Russie	M. Churkin
	Gabon	M. Mounagara Moussotsi
	Japon	M. Takasu
	Liban	M ^{me} Ziade
	Mexique	M. Heller
	Nigéria	M. Onemola
	Ouganda	M. Rugunda
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . .	Sir Mark Lyall Grant
	Turquie	M. Apakan

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506.

10-24446 (F)



Merci de recycler 

La séance est ouverte à 10 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Le Président : Conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables, et si je n'entends pas d'objection, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 39 de son Règlement intérieur provisoire, M. Lynn Pascoe, Secrétaire général adjoint des affaires politiques.

Il en est ainsi décidé.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

À la présente séance, le Conseil entendra un exposé de M. Lynn Pascoe. Je lui donne maintenant la parole.

M. Pascoe (*parle en anglais*) : Depuis le 27 janvier, date de mon dernier exposé, les efforts visant à une reprise des négociations israélo-palestiniennes se sont poursuivis. Une proposition présentée par l'Envoyé spécial des États-Unis, M. Mitchell, pour que les parties entament des pourparlers indirects par le biais d'une médiation des États-Unis est aujourd'hui sérieusement envisagée. Israël a indiqué sa volonté de travailler sur cette base, et le Président Abbas a quant à lui entamé à des consultations intensives et a demandé des précisions.

Le Secrétaire général espère que le Président Abbas s'appuiera sur cette proposition concrète afin que des pourparlers sérieux puissent débiter. Il prend acte de l'engagement déclaré du Premier Ministre, M. Nétanyahou, en faveur d'une solution des deux États bien que les déclarations faites par plusieurs responsables jettent la confusion quant aux intentions du Gouvernement israélien.

Nous continuons de souligner la nécessité de tout mettre en œuvre pour veiller à ce que les négociations aboutissent à un calendrier précis en vue d'un accord réglant toutes les questions liées au statut final, y compris Jérusalem, les frontières, les réfugiés, la

sécurité, les colonies et l'eau. Nous estimons que le consensus international sur ce qu'il faudra pour conclure un accord durable est solide et que la participation active du Quatuor sera essentielle pour appuyer le processus.

La suspension partielle de la construction de colonies de peuplement par le Gouvernement israélien en Cisjordanie, à l'exception de Jérusalem-Est, est toujours en vigueur et a conduit à un ralentissement des activités de construction. Cependant, les autorités israéliennes ont constaté des violations de l'ordonnance d'interdiction dans 29 colonies au moins suite auxquelles le Ministère de la défense aurait ordonné la démolition des maisons déjà bâties et l'arrêt des travaux menés par les contrevenants. Si la suspension, par le Gouvernement israélien, de la construction de colonies constitue une avancée par rapport aux positions précédentes, les colonies sont illégales et la poursuite des activités de peuplement est une violation des obligations d'Israël découlant de la Feuille de route et préjuge des résultats des négociations. Nous demandons donc instamment que d'autres mesures soient prises afin de faire respecter cette suspension des activités de construction. Nous appelons également instamment à une extension de cette décision en un gel total, y compris à Jérusalem-Est, et à sa prorogation au-delà de la période actuelle de 10 mois.

Durant la période à l'examen, il n'y a pas eu de démolition de maisons palestiniennes ou d'expulsion de Palestiniens à Jérusalem-Est, une avancée notable qui, nous l'espérons, sera maintenue. Nous continuons de demander la réouverture des institutions palestiniennes à Jérusalem-Est conformément aux obligations découlant de la Feuille de route. Le statut de Jérusalem doit être défini dans le cadre de négociations et nous estimons qu'il faut trouver, par ce biais, une solution pour que Jérusalem devienne la capitale de deux États.

L'Autorité palestinienne a continué de déployer des efforts pour s'acquitter de ses obligations au titre de la Feuille de route en matière de lutte contre le terrorisme en Cisjordanie, ce qui traduit des progrès majeurs en matière de réforme, de professionnalisation et d'efficacité. Il est important que les responsables de l'Autorité palestinienne continuent de se prononcer contre la violence et les provocations. Le 10 février, un soldat israélien a été tué au cours d'une attaque à l'arme blanche; un incident condamné par le Premier Ministre palestinien, M. Fayyad.

L'armée israélienne a mené 79 incursions dans des villes et villages de Cisjordanie en réponse à des menaces supposées à la sécurité. Près de 500 Palestiniens ont été arrêtés. Le 12 février, les forces de sécurité israéliennes ont tué à l'arme à feu un Palestinien qui aurait tenté de poignarder un soldat à Hébron, tandis que 41 autres Palestiniens ont été blessés au cours d'interventions des Forces de défense israéliennes (FDI). Du 8 au 10 février, les forces de sécurité israéliennes ont également mené des opérations de grande ampleur dans le camp de réfugiés de Shuafat à Jérusalem-Est.

Des manifestants palestiniens, israéliens et étrangers continuent de protester contre la barrière là où elle est construite en Cisjordanie, en contravention de l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice. Des raids ont été menés à Ramallah contre des personnes et des organisations participant à ces manifestations. Nous prenons note, et cela est encourageant, qu'Israël a, le 10 février, entamé des travaux visant à modifier le tracé d'une section de la barrière autour du village de Bil'in, en application d'une ordonnance rendue en 2007 par la Haute Cour de justice israélienne, ce qui devrait permettre au village de récupérer 700 000 mètres carrés de terres arables, laissant près de 150 000 mètres carrés à l'ouest de la barrière.

Nous trouvons également préoccupant les actes de violence que des colons continuent de commettre. Des colons auraient agressé des Palestiniens à huit reprises. Le 9 février notamment, des colons ont tiré sur un adolescent palestinien, qui a été blessé. Les préoccupations des Israéliens et des Palestiniens en matière de sécurité sont légitimes. Le meilleur moyen de garantir la sécurité sur le long terme est d'établir une meilleure coopération, de poursuivre le renforcement des capacités de l'Autorité palestinienne à l'appui de ses efforts dans le secteur de la sécurité et d'une plus grande efficacité de son action, de réduire le nombre d'incursions des FDI dans les zones palestiniennes, de garantir le plein respect du droit à des protestations légitimes non violentes. En outre, la partie israélienne doit prendre des mesures pour mettre fin aux actes de violence commis par des colons, la partie palestinienne doit empêcher les actes de provocation, et des progrès doivent être réalisés dans les négociations politiques et le développement économique.

Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a constaté que 24 barrages ont été levés

dans le gouvernorat d'Hébron, ce qui s'inscrit dans la poursuite des mesures destinées à permettre progressivement aux Palestiniens de circuler plus facilement dans les zones se trouvant à l'est de la barrière. Cependant, à la date du 16 février, 550 barrages étaient toujours en place dans l'ensemble de la Cisjordanie, dont 89 sont des points de contrôle permanents fonctionnant de manière partielle. Le Gouvernement israélien a récemment autorisé deux autocars transportant des touristes à passer par le point de passage de Jalameh, du nord d'Israël vers la Cisjordanie, dans le but de relancer le secteur touristique palestinien. Le Gouvernement israélien est encouragé à continuer de faciliter cet accès et à prendre également des mesures de plus grande envergure.

Les efforts considérables visant à l'édification d'un État palestinien par une réforme institutionnelle et le développement se poursuivent. Toutefois, l'Autorité palestinienne continue d'avoir en permanence besoin de ressources financières importantes, estimées à près de 1,2 milliard de dollars en 2010, malgré la baisse des dépenses consacrées aux salaires et aux subventions. Nous encourageons les donateurs à faire transiter leur aide financière avant tout par le compte du Trésor unique et à appuyer les priorités fixées par l'Autorité palestinienne pour 2010. Nous nous félicitons des récents transferts et promesses de contribution et encourageons aussi vivement les donateurs qui ne l'ont pas encore fait à concentrer leur appui financier en début de période pour faciliter les prévisions. Nous soulignons qu'il est également important d'appliquer les principes convenus de l'efficacité de l'aide pour assurer une meilleure affectation et optimiser l'impact des programmes.

Le 8 février, le Gouvernement palestinien s'est prononcé en faveur de l'organisation d'élections locales le 17 juillet 2010, conformément à la loi électorale locale applicable pour les 335 conseils municipaux de la Cisjordanie et de Gaza. La Commission électorale centrale palestinienne envisage de commencer le 6 mars l'inscription des électeurs sur les listes. Nous saisissons cette occasion pour exhorter le Hamas à réagir de manière positive à cette phase importante du processus démocratique.

Des responsables du Fatah et des personnalités indépendantes se sont rendus à Gaza durant la période considérée dans le but d'apaiser les tensions et de favoriser la réconciliation. D'autres factions dans la bande de Gaza ont déployé des efforts en ce sens, et un groupe parlementaire arabe a effectué une visite dans la

bande les 15 et 16 février. Néanmoins, à ce jour, il n'y a pas eu de progrès pour mettre la dernière main à un accord fondé sur la proposition de l'Égypte.

Il est extrêmement regrettable qu'aucun progrès n'ait été accompli dans le cadre d'un échange de détenus visant à libérer le caporal Shalit et des prisonniers palestiniens, malgré les nombreux efforts déployés ces derniers mois.

Selon les informations disponibles, les autorités de facto du Hamas s'emploieraient actuellement à empêcher les tirs de roquettes en direction d'Israël. Malgré cela, au cours de la période à l'examen, 19 projectiles ont été tirés depuis Gaza, 11 atteignant le sud d'Israël, sans faire de blessés ni de dégâts matériels. Trois barils d'explosifs ont échoué sur des plages israéliennes entre le 1^{er} et le 3 février, deux autres ayant explosé en mer. Un engin explosif improvisé a été utilisé le 4 février pour attaquer un convoi du Comité international de la Croix-Rouge (CICR), détruisant un véhicule, et deux autres attaques à l'engin explosif improvisé, qui auraient été menées par des éléments salafistes, ont tué un militant du Hamas et en ont blessé quatre autres. Un Palestinien a été tué lors d'une frappe aérienne israélienne, et sept autres ont été blessés suite à des incursions et des opérations des Forces de défense israéliennes. Nous continuons de condamner les tirs de roquettes et nous demandons à ce qu'ils cessent. Nous appelons également toutes les parties à maintenir le calme et à respecter strictement le droit international humanitaire.

Nous continuons de recevoir des rapports faisant état d'une contrebande d'armes en provenance de la région. L'Égypte poursuit ses efforts, en vertu de l'appel lancé à tous les États dans la résolution 1860 (2009) du Conseil de sécurité. L'Égypte saisit également des explosifs et installe des plaques métalliques dans certaines zones le long de sa frontière avec Gaza. Ces activités soulignent davantage l'importance vitale d'ouvrir tous les points de passage légitimes aux fins des importations et des exportations, comme le prévoient l'Accord réglant les déplacements et le passage de 2005 et la résolution 1860 (2009).

Le blocus israélien de Gaza se poursuit. Cette politique contreproductive profite aux contrebandiers et aux militants, en sabotant les activités commerciales légitimes et en imposant des épreuves inacceptables à la population civile, dont plus de la moitié se compose d'enfants.

Pendant la période à l'examen, les produits alimentaires et d'hygiène ont représenté 84 % des importations et, en moyenne, 561 camions sont entrés dans la bande de Gaza par semaine. Cette moyenne est légèrement supérieure à celle enregistrée pendant la période examinée précédemment, mais bien en dessous de la moyenne hebdomadaire de 2 087 camions qui entraient dans la bande de Gaza avant la prise du pouvoir par le Hamas en juin 2007. La quantité de gaz de cuisine importée n'a couvert que 48 % des besoins hebdomadaires estimés pendant la période considérée. Nous avons noté avec satisfaction que la gamme de produits qui sont entrés dans la bande de Gaza s'est légèrement diversifiée, notamment avec du verre, des pièces de rechange électriques et un ascenseur destiné à une maternité. La première phase du projet de traitement des eaux usées de Gaza Nord s'est achevée vers la fin du mois de janvier. Nous notons également que les exportations des fleurs coupées et des fraises se sont poursuivies.

Cependant, la gamme et la quantité de marchandises qui entrent à Gaza par les points de passage israéliens, ainsi que le niveau des exportations, sont loin de correspondre aux besoins. Jusqu'à présent, la quantité des matériaux qui entrent à Gaza par les points de passage israéliens n'est pas suffisante pour permettre la reconstruction des bâtiments civils. Une fois de plus, nous sommes déçus de constater qu'Israël n'a pas réagi favorablement à la proposition de l'Organisation des Nations Unies d'achever les travaux de construction de maisons, d'écoles et d'installations sanitaires, qui ont été interrompus. Par ailleurs, nous sommes toujours préoccupés par les pénuries de carburant à la centrale électrique de Gaza, causées par un financement insuffisant et des problèmes techniques, pénuries qui entraînent des pannes d'électricité régulières.

Pour ce qui est de la situation régionale, nous déplorons la rhétorique belliqueuse qui s'est intensifiée pendant la période à l'examen et nous demandons qu'elle cesse. Nous continuons d'appuyer tous les efforts visant à la reprise des négociations sur le volet israélo-syrien et un règlement plus vaste du conflit arabo-israélien, tel qu'envisagé dans les résolutions du Conseil de sécurité et l'Initiative de paix arabe. En dépit de la poursuite de l'implantation des colonies de peuplement, la situation est restée calme dans le Golan syrien occupé.

Au Liban, une importante manifestation a été organisée le 14 février à Beyrouth en commémoration

du cinquième anniversaire de l'assassinat de l'ancien Premier Ministre, Rafiq Hariri, et de 22 autres personnes. À cette occasion, les dirigeants de la coalition du 14 mars ont rappelé la contribution de M. Hariri au développement du Liban et ont réaffirmé leur détermination à faire la lumière sur les circonstances de son assassinat. Le Premier Ministre, Saad Hariri, a souligné l'importance de l'unité nationale et du rôle du Liban dans la réconciliation interarabe. Dans une déclaration, le Secrétaire général a dit qu'il soutenait le peuple libanais et a réaffirmé le vif intérêt que porte l'Organisation des Nations Unies aux travaux du Tribunal spécial pour le Liban.

Le 15 février, des heurts ont éclaté entre les membres des mouvements islamistes radicaux et les membres du Fatah dans le camp de réfugiés palestiniens de Ain el-Helweh, près de Saïda. Au moins une personne a été tuée dans les affrontements avant que le calme ne soit rétabli dans le camp. Cet incident a troublé le calme qui régnait habituellement dans les camps.

Même si des progrès sont réalisés dans la reconstruction du camp de réfugiés de Nahr el-Bared, le problème du financement se pose toujours avec acuité. L'Organisation des Nations Unies invite la communauté internationale à renouveler son appui financier à la reconstruction de Nahr el-Bared pour que des progrès durables soient réalisés.

La situation reste calme dans la zone d'opérations de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (UNIFIL). Le 31 janvier 2010, les Forces de défense

israéliennes ont appréhendé un berger libanais de 17 ans dans les environs de Kafr Shuba, en l'accusant d'avoir dépassé la Ligne bleue vers le sud. Le 1^{er} février, ce civil a été remis à l'UNIFIL, qui à son tour l'a remis aux autorités libanaises. Une enquête est en cours au sujet de cet incident. Les survols israéliens se sont poursuivis presque quotidiennement et se sont considérablement intensifiés pendant plusieurs jours au début de février.

Nous demeurons vivement préoccupés par l'impasse actuelle. Nous appelons à la reprise des pourparlers sur les questions du statut final, à la mise en œuvre des engagements pris au titre de la Feuille de route, à la poursuite des efforts en vue d'améliorer les conditions économiques et de sécurité, et à une approche différente et plus positive à la question de Gaza. Nous sommes toujours déterminés à voir finir l'occupation qui a commencé en 1967, et finir le conflit par la création d'un État palestinien vivant dans la paix et la sécurité aux côtés d'Israël, ainsi qu'à voir instaurer une paix régionale globale, conformément aux résolutions du Conseil de sécurité, aux accords conclus précédemment, à la Feuille de route et à l'Initiative de paix arabe.

Le Président : Je remercie M. Pascoe de son exposé.

Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, j'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 10 h 30.